

Annexe 5 – Glossaire

Aménagement raisonnable

On entend par « aménagement raisonnable » les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

Advocacy

Action de capacitation individuelle et collective qui vient en aide aux personnes handicapées et à leurs organisations pour les informer et les orienter et pour soutenir leurs droits.

Assemblée générale

C'est l'organe délibérant principal des Nations Unies. Chaque Etat membre de l'ONU a le droit d'être représenté aux travaux de l'Assemblée générale et il dispose d'une voix dans les décisions adoptées par celle-ci.

Comité des droits des personnes handicapées

C'est l'organisme institué par la Convention, chargé du suivi de la Convention au niveau international. Il examine les rapports qui lui sont adressés par les Etats Parties sur les progrès qu'ils ont accomplis afin de mettre en œuvre les dispositions de la Convention. En quelques circonstances, il a compétence pour recevoir et examiner les communications concernant les violations de la Convention.

Convention des Nations Unies

Un instrument juridiquement contraignant défini par deux ou plusieurs pays (aussi connu sous les noms de « traité », « protocole », « accord », ou « pacte »).

Droits de l'homme

Ce sont les droits appartenant à chaque personne en tant qu'être humain. Tous les êtres humains jouissent de l'ensemble des droits de la personne, simplement parce qu'ils sont des être humains.

Handicap

Le handicap est une relation sociale entre les caractéristiques propre à chaque personne et la capacité plus ou moins importante de la société à en tenir compte. Le handicap, ce n'est pas une condition subjective, mais il dépend de facteurs environnementaux, sociaux et personnels. Le handicap, c'est une condition que tout individu connaît pendant sa vie (durant l'enfance, l'âge avancé et en raison de plusieurs conditions) et qui appartient à l'ensemble du genre humain. La notion de handicap évolue et il faut l'adapter en fonction des conditions culturelles et matérielles de chaque pays.

Discrimination fondée sur le handicap

On entend par « discrimination fondée sur le handicap » toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable.

Capacitation (*empowerment*)

La capacitation comprend des actions qui, au travers d'instruments et de processus spécifiques et ciblés, permettent aux personnes de renforcer leurs capacités et d'acquérir du pouvoir sur le plan individuel et collectif. S'agissant des personnes handicapées, les actions de capacitation sont essentielles pour une prise de conscience accrue de leur condition et pour surmonter les processus d'appauvrissement social.

Entrée en vigueur

C'est la date à laquelle une convention acquiert sa validité, ce qui veut dire que les Etats Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la convention. En principe, chaque convention précise le nombre de pays qui doivent la ratifier avant qu'elle ne puisse entrer en vigueur. Pour ce qui a trait à la « Convention relative aux droits des personnes handicapées », par exemple, 20 pays doivent devenir Etats Parties pour qu'elle entre en vigueur.

CIF (Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé)

Approuvée par l'OMS en 2001, c'est la classification scientifique et culturelle de référence au niveau international concernant la condition des personnes handicapées.

Mise en œuvre

Ce sont les mesures de nature législative et politique adoptées par les Etats Parties s'acquittant des obligations légales qui leur incombent en vertu de la convention.

Inclusion sociale

C'est la démarche qui favorise l'égalité des chances et la non-discrimination. L'inclusion est un processus selon lequel les personnes incluses ont les mêmes chances et pouvoirs de décision quant à l'organisation de la société que les autres citoyens. L'inclusion est un droit basé sur la pleine participation des personnes handicapées à tous les domaines de la vie, sur un pied d'égalité par rapport aux autres, sans discrimination et qui prévoit le respect de la dignité et la mise en valeur de la diversité humaine, par le biais d'actions appropriées, de la suppression d'obstacles et préjugés, d'un soutien basé sur l'intégration du handicap dans des politiques inclusives vis-à-vis des personnes handicapées, de manière à ce qu'elles puissent s'intégrer dans les communautés locales.

Charte internationale des droits de l'homme

C'est le nom que l'on utilise pour désigner les trois documents à la base du droit international en matière de droits de la personne : la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR).

Mainstreaming

Le terme anglais de « *mainstream* » indique le courant principal d'un fleuve. L'idée, c'est de transformer les politiques en matière de handicap de politiques spéciales et secondaires (comme les affluents d'un fleuve) en politiques courantes dont tout le monde puisse bénéficier. Les politiques de *mainstreaming* interviennent pour protéger les droits et pour promouvoir l'égalisation des chances des personnes handicapées dans le cadre des politiques et des lois ordinaires, en utilisant les fonds destinés à l'ensemble de la population.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

C'est une initiative des Nations Unies à l'échelle planétaire pour promouvoir l'éradication de la pauvreté dans le monde d'ici l'an 2015.

Suivi

C'est un contrôle systématique et périodique pour veiller à ce que les Etats Parties s'acquittent des obligations légales qui leur incombent en vertu d'une convention.

Discrimination multiple

La somme et la combinaison de caractéristiques liées au genre, à la race, à la culture, à la religion, à l'opinion publique, à l'âge et à la condition de handicap produisent des formes multiples de discrimination qui rendent plus vulnérables les personnes ayant ces caractéristiques-là.

Nations Unies (ONU)

Il s'agit d'une organisation intergouvernementale d'Etats membres, fondée en 1945 et ayant ses sièges sociaux à New York et à Genève. Comme cela est énoncé dans la Charte des Nations Unies (la convention internationale constitutive de l'ONU), cette organisation se consacre au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au développement de relations amicales entre les nations, à la coopération pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et à la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Organes de suivi des traités

Ce sont des comités d'experts mandatés pour superviser et pour suivre la mise en œuvre des différentes conventions. En règle générale, une convention précisera la taille du comité, les critères de sélection de ses membres, les lieux et les temps de ses réunions, ainsi que ses pouvoirs en matière de suivi.

Participation

Pour édifier une société inclusive, il faut que les personnes exclues jouent un rôle central dans le processus d'inclusion, car elles sont les mieux placées pour répondre à leur besoin d'un traitement convenable par la société. Cela veut dire que les personnes handicapées doivent participer à la définition de l'ensemble des politiques, actions et programmes qui les concernent, avec les mêmes chances que les autres membres de la société. La participation des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent est donc une méthode/action nécessaire qui repose sur le slogan/droit « **Rien sur nous, sans nous** ».

Pairémulation (*peer counselling*)

C'est la démarche par laquelle des personnes handicapées ayant une formation adéquate et jouissant d'une inclusion dans la société, les pairémulateurs (*peer counsellors*), peuvent soutenir le parcours de prise de conscience, de développement personnel et de renforcement de capacités d'autres personnes en situation de handicap. Née aux Etats-Unis, la pairémulation s'est répandue dans le monde entier, en s'adaptant aux différentes cultures et situations. Bien des organisations de personnes handicapées ont développé des compétences dans ce domaine et elles ont publié des volumes et des manuels à ce sujet.

Personnes handicapées

C'est le terme international employé pour définir des personnes présentant des incapacités dont l'interaction avec des barrières comportementales et environnementales peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur un pied d'égalité par rapport aux autres.

Protocole facultatif

Un protocole facultatif est un instrument juridique se rapportant à une convention existante. Habituellement, il inclut des questions supplémentaires que la convention proprement dite n'aborde pas parce qu'elles n'ont pas obtenu l'unanimité des Etats Parties. Seuls les Etats qui sont parties à la convention principale peuvent ratifier un protocole facultatif s'y rapportant ou y adhérer.

CSLP – Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté

Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ont remplacé, à plusieurs égards, les Programmes d'ajustement structurel ; ce sont des documents requis par la Banque mondiale et par le Fond monétaire international (FMI) pour qu'un pays puisse avoir accès à l'annulation de la dette. Les CSLP sont élaborés par les Etats membres à travers une large concertation avec les différentes composantes de la société ainsi qu'avec les partenaires extérieurs du développement, y compris la Banque mondiale et le FMI.

Ratification

C'est le processus par lequel un Etat décide de transposer une convention dans son droit interne. Le processus de ratification comporte la signature de la convention, la vérification de sa conformité au droit interne et l'approbation d'une loi transposant la convention dans la législation nationale. En général, l'instrument de ratification est soumis au secrétariat de la convention et il est déposé auprès du Secrétariat général des Nations Unies.

Réadaptation à base communautaire

La Réadaptation à base communautaire (RBC), couramment mise en pratique dans plus de 90 pays du monde, c'est une stratégie globale visant à associer les personnes handicapées au développement de leurs communautés. La RBC a pour mission de faire en sorte que les personnes handicapées aient accès à la réadaptation ainsi qu'à d'autres services et opportunités, tels que les soins de santé, l'éducation et l'emploi, au même titre que les autres membres de la société. La RBC est une stratégie qui mise sur les droits de l'homme pour promouvoir le développement local et inclusif.

RED

Cet acronyme signifie « réserves, ententes et déclarations ». Les RED peuvent être utilisées par des pays souhaitant être exemptés de certaines dispositions particulières d'une convention ou pour décrire leur interprétation du langage utilisé dans la convention. Les RED sont déposées par un pays en même temps qu'il soumet son instrument de ratification.

Société civile

Ce terme a plusieurs acceptions. Dans ce manuel, il est associé en général aux organisations et aux institutions non gouvernementales qui représentent les personnes handicapées.

Analyse SWOT

C'est une matrice qui identifie les forces et les faiblesses, de manière efficace et applicable à plusieurs contextes, et qui analyse les opportunités et les menaces auxquelles il faut faire face en vue d'atteindre un objectif donné.

Traité

Voir « Convention des Nations Unies ».

Double approche (*twin track approach*)

C'est une expression employée dans le domaine de la coopération internationale pour désigner deux voies d'action possibles : augmenter les ressources affectées par la coopération internationale aux personnes handicapées et intégrer les questions liées au handicap dans tous les projets et programmes de coopération.

Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

L'HCDH est un département du Secrétariat des Nations Unies et il a pour mandat de promouvoir et protéger la jouissance et l'application par toutes les personnes de tous les droits proclamés par la Charte des Nations Unies et dans les lois et traités internationaux sur les droits de l'homme.

Conception universelle

On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

Vie autonome

C'est un mouvement et une philosophie qui mettent l'accent sur le droit des personnes handicapées à exercer le même contrôle et à faire les mêmes

choix que les autres individus dans leur vie quotidienne. Voilà pourquoi des solutions et des services sont requis pour permettre à ces personnes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles, de vivre une vie autonome, autodéterminée, indépendante et interdépendante.